

Chancellerie communale

Tél. direct 032 886 43 90 Télécopie 032 886 43 10

Courriel Chancellerie.VDT@ne.ch

Aux membres du Conseil général de Val-de-Travers

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par la présente et conformément à l'article 3.3 du Règlement général de commune du 2 avril 2012, nous avons l'avantage de vous convoquer à la séance de constitution du Conseil général de Val-de-Travers, fixée au

## lundi 25 juin 2012, à 20h00 à Fleurier, dans la grande salle de la Fleurisia

avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la Ilème législature de la commune de Val-de-Travers
- 2. Procès-verbal et arrêté de validation de l'élection du Conseil général
- 3. Constitution du bureau provisoire du Conseil général
- 4. Appel
- 5. Election du bureau du Conseil général
  - a) Président(e)
  - b) Premier vice-président(e)
  - c) Second vice-président(e)
  - d) Secrétaire
  - e) Secrétaire-suppléant(e)
  - f) Deux questeurs
- 6. Procès-verbal des séances des 7 et 11 mai 2012
- 7. Election du Conseil communal
- 8. Nomination des commissions
  - a) Conseil d'établissement scolaire (3 membres choisis au sein du CG)
  - b) Commission de gestion et des finances (9 membres)
  - c) Commission de naturalisations et des agrégations (7 membres)
  - d) Commission des règlements (7 membres)
- 9. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 5 juin 2012

CONSEIL COMMUNAL

Annexes: - Procès-verbal des séances des 7 et 11 mai 2012

Règlement général